

La course-poursuite entre un député PS et un candidat de Debout la France à bord d'une voiturette et d'une Zoé électrique

Publié à 19h59, le 22 mars 2015 , Modifié à 10h45, le 23 mars 2015

[Partagez](#)



© PATRICIA MELO MOREIRA / AFP

FAST AND FURIOUS - Oubliez la course-poursuite du film *Bullit* dans les rues de San Francisco. Ce n'est rien par rapport à celle qui s'est déroulée dans la nuit du vendredi au samedi 22 mars dans les rues d'Abbeville, dans la Somme. Jean-Philippe Tanguy, candidat de Debout la France, a décidé de porter plainte contre son opposant socialiste, le député Pascal Demarthe.

Selon le compte rendu qu'a pu se procurer *Le Lab*, Jean-Philippe Tanguy a porté plainte pour "mise en danger d'autrui avec risque immédiat de mort ou d'infirmité", "entrave à la circulation" et "injure non publique".

Mais revenons sur les faits, tels que le candidat de Debout la France, le parti de Nicolas Dupont-Aignan, les a exposés aux policiers d'Abbeville. La campagne officielle a pris fin vendredi 20 mars à minuit. Dans la nuit, aux alentours d'une heure du matin, Jean-Philippe Tanguy, accompagné de son équipe, effectue un repérage dans les rues d'Abbeville à bord d'une voiturette, le candidat de Debout la France n'ayant pas le permis.

Voici le procès-verbal :

| | | | |
|--|--|--|-------------|
| REPUBLICQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE | | F - VICTIME/DECLARANT | |
| COMMISSARIAT DE POLICE D'ABBEVILLE 36, RUE BOUCHER DE PERTHES 80100 ABBEVILLE Tel : 03 22 25 28 20 Fax : 03 22 25 28 46 Code INSEE : 80001 | | COMPTE RENDU D'INFRACTION INITIAL | |
| VICTIME | Monsieur TANGUY Jean-Philippe né le 25/03/1986 à BOULOGNE-SUR-MER (PAS DE CALAIS), de nationalité FRANCAISE, DIRECTEUR Demeurant : [REDACTE] Téléphone domicile : 06. [REDACTE] | | |
| Préjudice | Butin : Aucun | Dégâts : Aucun | Préjudice : |
| INFRACTION(S) | MISE EN DANGER D'AUTRUI RISQUE IMMEDIAT DE MORT OU D'INFIRMITÉ PAR VIOLATION MANIFESTEMENT DELIBEREE D'UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE SECURITE OU DE PRUDENCE ENTRAVE A LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR UNE VOIE PUBLIQUE INJURE NON PUBLIQUE | | |
| FAIT | Date/Lieu : Le 21/03/2015 à 01:00 (SAMEDI) RUE 128E REGIMENT D'INFANTERIE à ABBEVILLE (SOMME) Nature du lieu : VOIE PUBLIQUE | | |
| Véhicule | Personnes remarquées : néant. Manière d'opérer : Mobile : POLITIQUE | | |
| OBJET : | PROCES-VERBAL | | |
| P. V. : n°2015/000724 | L'an deux mil quinze, Le vingt et un mars, à onze heures quinze | | |
| Affaire contre DEMARTE Pascal et autres | Nous, DIDIER DAIRAIN GARDIEN DE LA PAIX En fonction Groupe d'Appui Judiciaire | | |
| Pièces jointes : Scellés : non | AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence ABBEVILLE | | |
| Transmis à Monsieur le Procureur de la République TGI Amiens Serge DHEDIN COMMANDANT EMPLOI FONCTIONNEL Le : | ---Étant au service,--- ---Agissant conformément aux instructions et sous couvert du Commandant de Police Serge DHEDIN, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'Abbeville, Officier de Police Judiciaire du service,--- ---Voyons se présenter la personne ci-dessus désignée qui nous déclare : --- ---Je ne suis placé, ni sous tutelle, ni sous curatelle.--- ---SUR LES FAITS/--- ---Je suis candidat aux élections départementales à Abbeville.----- ---Hier, avec mon équipe, nous avons passé une bonne partie de l'après midi sur la commune de Saint Valéry sur Somme. Nous avons quitté cette circonscription vers vingt-trois heures et nous avons effectué un parcours aux fins de vérifier la bonne apposition des affiches sur les panneaux officiels.--- ---Nous sommes arrivés sur la commune d'Abbeville, aujourd'hui, un peu avant une heure du matin et avons continué à vérifier l'apposition des affiches sur cette circonscription.----- | | |
| 2015/0019825040 | | | |

Suite PV n° 2015/000724.... du 21/03/2015

Page 2 / 2

---Une affiche était partiellement décollée Chaussée de Rouvroy et nous l'avons recollée.-----
---Nous avons ensuite été suivis par un véhicule de marque RENAULT, Type ZOE, dont j'ai relevé l'immatriculation comme étant [REDACTE]---
---Nous étions alors arrêtés rue de l'Hôtel Dieu. Nous sommes partis et la ZOE a continué à nous suivre. Alors que je me trouvais place du marché. Je vous précise que mon véhicule est une voiturette sans permis, le véhicule ZOE a commencé à accélérer derrière moi puis à me pousser en collant son pare choc contre le mien.-----
---J'ai dû accélérer à mon tour.----
---J'ai réussi à semer la ZOE en empruntant la rue du Lillier.----
---Lorsque je suis arrivé à la place de la marne, le véhicule ZOE est de nouveau arrivé vers moi par la rue Saint Gilles. Un autre véhicule dont je ne suis en mesure de vous donner d'information est quant à lui arrivé par la route de Paris.-----
---J'ai emprunté le Boulevard VAUBAN. Arrivé au Rond Point face au Lycée Boucher de Perthes, le véhicule de type ZOE m'a doublé par la droite et s'est positionné de manière que je ne puisse pas emprunter le Rond point pour faire demi tour. Le second véhicule s'est mis sur ma droite. J'ai freiné brutalement pour ne pas percuter le rond point et j'ai alors tourné à droite vers la rue du 128ème Régiment d'Infanterie.-----
---Un véhicule de marque PEUGEOT de type 206, immatriculé [REDACTE], m'a alors doublé et s'est mis à zigzaguer devant moi en ralentissant aux fins que je m'arrête. Je me suis donc arrêté. Le véhicule ZOE m'a quant à lui bloqué par l'arrière et un troisième véhicule plus gros de couleur bleu sans plus de précision est également arrivé.-----
---Monsieur Pascal DEMARTE a ouvert la portière de mon véhicule et m'a poussé et a tenté de prendre mes clés de contact.-----
---Il m'a insulté en ces termes, « petit con, petit pédé, on aura ta peau ».----
---Parmi les autres personnes présentes, j'ai reconnu Monsieur DOVERGNE. Ce dernier n'a pas touché le véhicule.-----
---Je vous informe que dans mon véhicule était présent Monsieur Alexandre LOUBET ([REDACTE]).-----
---Vu les faits que je viens de relater, je dépose plainte contre DEMARTE Pascal et autres
---Je n'ai rien d'autre à ajouter.---
---Je prends acte des dispositions de la Loi 2002-1138 du 09 septembre 2002 et plus particulièrement de son article 63, concernant les mesures relatives à l'aide aux victimes.---
---De mon droit en tant que victime à obtenir réparation du préjudice subi ; ---
---De me constituer partie civile si l'action publique est mise en mouvement par le parquet ou en citant directement l'auteur des faits devant la Juridiction compétente ou en portant plainte devant le Juge d'Instruction ; ---
---D'être, si je souhaite me porter partie civile, assistée d'un avocat que je pourrais choisir ou qui à ma demande sera désigné par le bâtonnier de l'Ordre des Avocats près de la Juridiction compétente. Les frais étant à ma charge, sauf si je remplis les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si je bénéficie d'une assurance de protection juridique ; ---
---D'être aidée par un service relevant d'une ou plusieurs collectivités publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes ; ---
---De saisir le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infraction, lorsqu'il s'agit d'une infraction mentionnée aux articles 706-3 et 706-14.---
---Lecture faite personnellement, persiste et signe avec nous le présent. ---
L'intéressé
L'Agent de Police Judiciaire

Remarquant qu'une de ses affiches a été décollée, il s'arrête et la recolle. Et là, tout s'emballe. Contacté par *Le Lab*, il raconte :

« Nous avons été suivis par une Renault Zoé électrique. Elle a commencé à vouloir nous bloquer. J'ai continué et la voiture nous a suivi et poussé son pare-chocs contre le mien. »

Pendant plusieurs minutes, les deux véhicules - on rappelle qu'il s'agit d'une voiturette et d'une Zoé électrique - se pourchassent à un rythme que l'on imagine terrible. Jean-Philippe Tanguy réussit malgré tout à semer la Zoé. Au moins pendant un temps. Mais il se trompe de route, emprunte une montée. Et se fait rejoindre. Il ajoute :

« Deux autres voitures sont arrivées, une Peugeot qui s'est placée devant moi et une autre. La Zoé électrique était à nouveau derrière moi. Je me suis arrêté et là, Pascal Demarthe est sorti d'une voiture, a ouvert sa portière et a essayé de prendre les clés en hurlant. »

D'après la déposition de Jean-Philippe Tanguy, le député PS de la Somme a insulté son opposant de Debout la France, le traitant de "petit con, petit pédé, on aura ta peau". Le suppléant de Pascal Demarthe, Aurélien Dovergne, était également présent.

L'interdiction des policiers, appelés par Pascal Demarthe, met fin à l'altercation. Le député nie les faits qui lui sont reprochés et a lui-aussi décidé de porter plainte, pour diffamation, injure et menace. Il dit avoir noté que le candidat de Debout la France avait "gravement enfreint le code électoral, se permettant de faire campagne très largement après minuit, alors que la campagne était clôturée".

Il précise :

« Je ne laisserai pas monsieur Tanguy me trainer dans la boue. Les tweets et les photos des panneaux électoraux sont entre les mains de la justice. »

Au *Lab*, Nicolas Dupont-Aignan ne cache pas sa colère, dénonçant des faits "scandaleux". Il dit :

« Il y a un climat épouvantable depuis le début de la campagne. Jean-Philippe Tanguy est harcelé. Ça fait un mois qu'il vit un enfer. Trop c'est trop. Ils ont voulu le buter. Heureusement que la police est arrivée. »

Le président de Debout la France annonce qu'il va écrire, dès lundi 23 mars, au président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone sur ce sujet. "Je ne peux pas tolérer qu'un parlementaire agisse comme ça", conclut-il. Déjà que Nicolas Dupont-Aignan estimait que l'enfer, c'était l'Esbonne, il peut désormais y ajouter la Somme.

